

populaire. Pour arriver à ce résultat, on s'en prend d'abord aux frontières des provinces ; on leur adjoint l'Athabaska afin de donner une certaine couleur politique aux deux législatures. En second lieu, l'annexe concernant les divisions électorales est conçue dans le but évident d'assurer l'élection à l'assemblée législative des deux provinces de députés qui approuveront cet odieux régime scolaire. Troisièmement, enfin, le Gouvernement se réserve l'administration des terres à cause de l'influence politique qu'il y trouvera à l'époque des élections qui devront se faire dans ces provinces.

Tel est l'objet de ce bill, notamment en ce qui concerne les terres. Avec ses agents, le Gouvernement sera maître de la situation. Chargés de faire respecter les lois relatives aux terres, ces agents pourront intimider à loisir les malheureux colons ; ce sont purement et simplement des agents politiques ayant mission de veiller aux intérêts du Gouvernement. A la première élection provinciale—je commence à douter qu'il y en ait jamais—tous ces agents vont tout mettre en œuvre pour faire élire à l'assemblée législative de l'une et de l'autre provinces des gens qui approuveront ce régime scolaire auquel, après cela, les provinces seront à jamais assujetties.

Le Gouvernement se réservant l'administration des terres, il est facile de se faire une idée de l'influence qu'il exercera dans les nouvelles provinces. C'est lui qui délivrera les lettres patentes aux colons ; il en accordera surtout à des étrangers comme on en voit dans une partie de la division que représente le ministre de l'Intérieur. Ces gens-là, les agents des terres, ou plutôt les agents politiques du Gouvernement les feront agir à leur guise. C'est ainsi qu'on parviendra à faire élire deux législatures qui tenteront de lier à jamais les provinces nouvelles à cet odieux régime scolaire.

Tel est, à mon avis, l'objet principal du présent projet de loi, et telle est la raison qui porte le Gouvernement à se réserver l'administration des terres. Pourquoi les représentants du Nord-Ouest ne réclament-ils plus comme jadis pour la population des Territoires la libre et entière jouissance de ses terres ? Pourquoi n'exigent-ils plus comme autrefois que les Territoires restent possesseurs de leur domaine ? Pendant des années, on les a vus parcourir en tous sens le Nord-Ouest, s'engageant en toute occasion à exiger que les provinces, lorsqu'elles seraient établies, fussent laissées maîtresses absolues de leurs terres et de leurs mines. Aujourd'hui, ils consentent à abandonner tout, terres et mines, au gouvernement fédéral.

Ainsi que je le faisais observer l'autre jour, il importe que la population de l'Ouest reste maîtresse de ses terres, ne fût-ce que pour lui assurer la libre disposition de ses gisements de houille ; car le combustible est un des facteurs essentiels au développement de cette région-là. Mais il va se trouver que

M. A. F. MACLEAN.

les terres houillères tomberont comme les autres en la possession du gouvernement fédéral qui pourra les aliéner à son gré, les vendre à des compagnies de toute sorte, et que la population du Nord-Ouest, au lieu de pouvoir s'approvisionner de charbon à bon marché, sera obligée de payer le combustible un prix exorbitant. Ce n'est pourtant pas cela qu'elle désire. Elle a maintes fois exprimé son sentiment à ce sujet par la bouche de ses représentants qui gardent aujourd'hui le silence et semblent avoir oublié la mission qui leur fut confiée par les électeurs des deux nouvelles provinces. Le ministre de l'Intérieur ne craignait même pas aux jours d'antan de réclamer pour les colons le droit à la possession de leurs terres. Bien différente est l'attitude présente de ces messieurs ; ils demandent aujourd'hui que le gouvernement fédéral garde les terres afin d'assurer le développement de l'Ouest. A mon sens, cet argument n'a aucune force dans le cas actuel. L'attitude actuelle de ces représentants de l'Ouest est contraire aux intérêts de leurs commettants, elle leur est uniquement dictée par l'opportunisme politique, et je crois que la population des Territoires leur donnera de ses nouvelles d'ici à la clôture de ce débat.

M. OLIVER : Elle nous en a donné.

M. MACLEAN : Comment cela ?

M. OLIVER : Lors de l'élection d'Edmonton.

M. MACLEAN : Il y a quelques années, le ministre entendait que les terres fussent laissées au peuple. A cette époque-là, il se faisait l'écho de l'opinion publique, mais il en est tout autrement aujourd'hui, la chose est certaine. N'ayant plus d'autre but que celui de favoriser le parti libéral, il est prêt, comme les autres représentants libéraux des Territoires, à frustrer la population des nouvelles provinces de son droit indéniable à la possession et à l'administration de son propre domaine.

M. SCOTT : Quel est le sentiment de la population d'Edmonton ?

M. MACLEAN : Elle veut que les terres soient administrées par le peuple. (Rires.) Ces messieurs de la droite s'apercevront que le peuple saura leur laisser savoir, à la première occasion, qu'il entend rester maître de ce qui lui appartient légitimement. Quand on a une ferme, on tient à la garder. Aussi vrai que je suis ici, il va se faire dans l'Ouest un mouvement qui ira toujours grandissant jusqu'à ce que le peuple soit redevenu maître de son propre territoire. Le peuple des nouvelles provinces exigera qu'on le mette sur le même pied que le reste de la population du Canada, qu'on ne le traite pas comme un mineur en tutelle, comme étant incapable de se gouverner, de faire ses lois scolaires et d'administrer son propre domaine. Toutes les dispositions de ce projet de